

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 95/51 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1  
AU BUDGET DE 1995**

**SEANCE DU 29 JUIN 1995**

**REÇU LE**

12. JUIL. 1995

PREFECTURE DE CORSE

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le vingt neuf Juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:**

M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI  
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Félix LUCIANI à M. Dominique BURESI  
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Pascal ARRIGHI  
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI  
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESÌ, Eugène BERTUCCI, Jean BIANCUCCI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Baptiste LANTIERI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Jules-Paul NATALI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REÇU LE**

12. JUIL. 1995

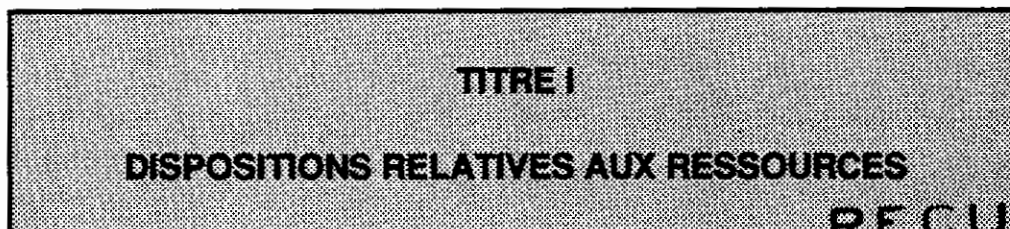
PREFECTURE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport général des Commissions présenté par M. Simon-Jean RAFFALLI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** la décision budgétaire modificative n°1 au budget primitif de 1995, telle qu'elle s'établit à travers les dispositions ci-après et les états et documents annexés à la présente délibération.



12. JUIL. 1995

PREFECTURE DE CORSE

**ARTICLE 2 :**

Les recettes nouvelles s'établissent à hauteur de **75 583 805, 41 MF.**

Elles se répartissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement.....	44 843 012, 42 F
- Fiscalité directe locale et compensation (ajustement).....	5 151 808, 00 F
- Ajustement T.I.P.P. (94 et 95).....	13 000 000, 00 F
- Redevance d'usage Parc Départemental D.D.E.....	68 000, 00 F
- Participation Etat-Routes Nationales (intempéries des automnes 93 et 94) .....	3 485 000, 00 F
- Participation des particuliers au financement des travaux routiers.....	150 000, 00 F
- Participation des communes au financement des travaux routiers.....	4561 367, 50 F
- Participation des départements au financement des travaux routiers.....	405 000, 00 F

REÇU LE

12. JUIL. 1995

~~600 000, 00 F~~  
PREFECTURE DE CORSE

- Participation Etat au contrat de plan lecture (ex. 94 et 95).....	600 000, 00 F
- S.C.I. PASQUALE PAOLI - Remboursement d'avance	65 000, 00 F
- F.S.E. - Participation au programme "Bourses et prix aux étudiants de 3ème cycle".....	400 000, 00 F
- Etat - Participation aux études de développement micro régional.....	77 800, 00 F
- Union Européenne - Participation aux études de développement micro régional.....	50 000, 00 F
- SARTENE - Reversement subvention indûment perçue	56 350, 00 F
- Crédit maritime - Reversement subvention.....	62 202, 49 F
- Reversement dotation de fonctionnement des groupes d'élus.....	1 446 265, 00 F
- M.A.F. Mutuelle des Architectes de France - Remboursement.....	3 600 000, 00 F
- Participation de l'Etat au programme de coopération décentralisée avec le VIETNAM.....	500 000, 00 F
<u>Annulations de dépenses :</u>	
- Patrimoine archéologique - opération non reprise au contrat de plan (AP : 3 MF).....	1 562 000, 00 F
- Aide à la prospection des marchés.....	500 000, 00 F
<u>Annulations de recettes :</u>	
- Transformation de l'avance remboursable accordée à l'O.E.H.C en subvention.....	- 5 000 000, 00 F

**TITRE II****DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES****REÇU LE****12. JUL. 1995****PREFECTURE DE CORSE****ARTICLE 3 :**

Le montant des autorisations de programmes nouvelles à la section d'investissement est fixé à **55 779 220, 00 F** conformément à la délibération de programme figurant à l'**annexe 2**.

**ARTICLE 4 :**

Le montant des crédits de paiement ouverts à la section d'investissement est fixé à **61 822 235, 41 F** conformément au document comptable figurant à l'**annexe 1** et à la délibération de programme figurant à l'**annexe 2**.

**ARTICLE 5 :**

Le montant des crédits de paiement supplémentaires ouverts à la section de fonctionnement est fixé à **7 624 027, 00 F** conformément au document comptable figurant à l'**annexe 1**.

**ARTICLE 6 :**

Les opérations de la section de fonctionnement non réalisées au 31 décembre 1994 et dont la réinscription est décidée sont les suivantes :

LIBELLES	Imputation budgétaire	MONTANT (Crédits de paiement)
Soutien à l'action Culturelle et éducative dans les E.P.L.E.....	943/657 430008	400 000,00 F
Participation aux charges de fonctionnement des Etablissements d'enseignement.....	943/6401	110 446,00 F
Langue et Culture Corse - Aide à l'initiative et la recherche éducative.....	943/657 430016	250 000,00 F
Bourses aux étudiants de 3ème cycle .....	943/655 43001	882 300,00 F
Outil technique de Conseil et de Développement Culturel.....	945/657 450005	3 000 000,00 F
SIVU de BALAGNA - Contrat de Pays Côtier .....	963/657	33 333,00 F
S.I pour le Développement du Cap Corse Contrat de Pays Côtier.....	963/657	203 331,00 F
SIVOM de SEVI IN FORA - Contrat de Pays Côtier.....	963/657	133 133,00 F
BASTIA - Contrat de Station Littorale.....	963/657	125 000,00 F
<b>SOUS TOTAL N° 1</b>		<b>5 137 543,00 F</b>

REÇU LE

12. JUIL. 1995

PREFECTURE DE CORSE

REÇU LE

12. JUIL. 1995

**ARTICLE 7 :**Les dépenses nouvelles s'établissent ainsi : **PREFECTURE DE CORSE**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTION- NEMENT
	A.P.	C.P.	C.P.
SIVOM du CAVO - A.E.P intempéries de l'automne 93 .....	6 713 000,00	6 713 000,00	-
Aides aux Communes - l'intempéries automne 94....	4 000 000,00	4 000 000,00	-
Fonds de modernisation de la viticulture.....	914 000,00	914 000,00	-
Aide au redressement de la COPACOR.....	-	-	1 500 000,00
Actions humanitaires et secours.....	-	-	300 000,00
Création d'un "Service Pastoralisme et de prévention des incendies".....	-	-	1 000 000,00
Université de Corse - Construction d'un nouvel I.U.T - Etudes d'expertise.....	2 000 000,00	1 000 000,00	-
Fondation nationale des Sciences Politiques - Observatoire interrégional du Politique .....	-	-	320 000,00
APAVE - étude sur la conformité des équipements de travail des E.P.L.E.....	86 220,00	86 220,00	-
Université de Corse - équipement du C.R.I.T.T.....	326 000,00	1 426 000,00	-
Constructions Scolaires .....	2 600 000,00	2 300 000,00	-
Commande publique d'oeuvres d'art pour les Etablissements scolaires .....	1 000 000,00	500 000,00	-
Aides aux clubs sportifs de haut niveau.....	-	-	1 910 000,00
Promotion des femmes dans l'entreprise - Contrat de mixité pour l'emploi.....	40 000,00	40 000,00	-
Autres contingents et participations diverses.....	-	-	147 762,00
Dotation de fonctionnement des groupes politiques pour le second semestre 1995 .....	-	-	1 446 265,00
Hôtel de Région - Imprévus .....	6 600 000,00	6 600 000,00	-
Acquisition mobilier de bureau.....	1 500 000,00	1 500 000,00	-
Hôtel de Région - Entretien - Aménagement.....	-	-	1 000 000,00

Dépenses imprévues	30 000 000,00	30 000 000,00	-
Réduction du différentiel AP/CP de la section d'investissement .....	-	6 743 015,41	-
Coopération décentralisée Vietnam Assistance technique.....		800 000, 00	200 000, 00
Aide aux projets.....			
	55 779 220,00	62 622 235,41	7 824 027,00
<b>SOUS TOTAL N° 2</b>		<b>70 446 262,41 F</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 779 220,00</b>	<b>75 583 805,41 F</b>	

REÇU LE

12. JUIL. 1995

PREFECTURE DE CORSE

**ARTICLE 8 :**

Les transferts et régularisations comptables sont autorisés selon l'état figurant à l'annexe 3.

<b>TITRE III</b>
------------------

<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b>
------------------------------

**ARTICLE 9 :**

Il est créée une ligne budgétaire spécifique "action humanitaire et secours" qui permettra de mieux répondre au caractère d'urgence généré par des situations dramatiques et aider les victimes de catastrophes naturelles, d'accidents ou de conflits armés.

Cette ligne dotée d'un crédit de 300 000, 00 F pourra être abondée ou réaffectée en tant que besoin.



12. JUIL. 1995

PREFECTURE DE CORSE

**ARTICLE 10 :**

L'O.D.A.R.C par délibération du Conseil d'Administration du 16 Janvier dernier, a décidé de créer en son sein un service pastoralisme et prévention des incendies.

Ce service qui devra travailler en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional de Corse et l'Office de l'Environnement de Corse, sera composé de 6 agents.

Prioritairement composé par les 4 agents pastoralistes du Parc Naturel Régional de Corse et par redéploiement de 2 autres agents de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse, il bénéficiera du concours du service forestier et de l'ensemble des agents du secteur de l' O.D.A.R.C.

Le coût annuel de fonctionnement de ce nouveau service est évalué à 2 MF financé à hauteur de 1 MF par la Collectivité Territoriale de Corse et 1 MF par l'O.D.A.R.C.

**ARTICLE 11 :**

Il est inscrit, au titre des constructions scolaires, 2 600 000, 00 F en autorisation de programme et 2 300 000, 00 F en crédits de paiement répartis comme suit :

	AP	CP
Lycée de Balagne - Remise en état de la voirie (voie pompiers) CH. 901 Art. 239 G 0001 .....	300 000,00	-
<b>Maintenance et Sécurité :</b> CH. 901 Art. 239 G 0004 .Collège du Finosello - Réfection du piano (demi-pension) .....	200 000,00	200 000,00
.CEA de BORGGO - Remise en état des réseaux et de la viabilité (ruisseau RUSTIGNANI).....	300 000,00	300 000,00

.Collège de l'ILE ROUSSE - Remplacement des menuiseries extérieures (2e tranche)	300 000,00	300 000,00
<b>Maintenance et sécurité incendie :</b> CH. 901 Art. 239 G 0012 .L.P. du Finosello - Mise en conformité des cuisines internat et pédagogique - Réfection des asservissements à l'alarme incendie (opération déjà réalisée en urgence).....	450 000,00	450 000,00
.Collège des Padule - Mise en conformité électrique (opération déjà réalisée en urgence).....	350 000,00	350 000,00
.Collège de PORTO VECCHIO - Asservissements des portes et désenfumage.....	200 000,00	200 000,00
.Cité technique de MONTESORO - Travaux complémentaires de mise en sécurité incendie (atelier, désenfumage bâtiment internat).....	500 000,00	500 000,00

REÇU LE

12. JUIN. 1995

PREFECTURE DE CORSE

**ARTICLE 12:**

Sont créées deux lignes de dépenses nouvelles intitulées :

- Coopération décentralisée VIETNAM - Assistance technique d'un montant de 0, 2 MF en fonctionnement,

- Coopération décentralisée VIETNAM - Aide aux projets d'un montant de 0, 8 MF en investissement dont :

\* 0, 5 MF à destination d'organismes publics ou semi-publics

\* 0, 3 MF à destination de particuliers ou associations.

Ces lignes seront pourvues :

- par transfert d'une somme de 0, 5 MF de la ligne "Aide à la prospection des marchés" "chapitre 909 - Article 1308 09308 G 0011".

- par inscription d'une recette nouvelle de 0, 5 MF constituée par la participation de l'Etat au programme de coopération décentralisée avec le VIETNAM.

Ces lignes seront utilisées conformément au programme adopté par l'Assemblée de Corse lors de sa session du 2 Juin (délibération n° 95/46 AC).

**ARTICLE 13 :**

Un crédit de 250 000 F est affecté au fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel.

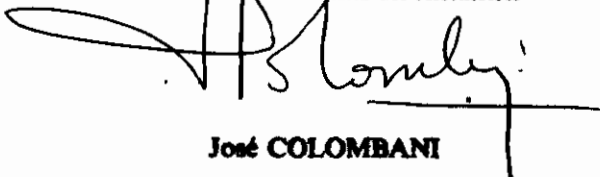
Cette somme est gagée par un transfert affecté à partir des crédits destinés au fonctionnement de l'Assemblée de Corse.

**ARTICLE 14:**

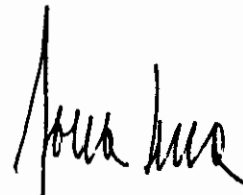
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 29 Juin 1995

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE

12. JUIL. 1995

PREFECTURE DE CORSE